

ment étayer ma thèse pour indiquer la raison de l'amendement.

L'article 10 prévoit la délivrance de permis à un requérant s'il convainc l'office compétent de certains faits. Il n'est dit nulle part que le détenteur d'un permis doit convaincre l'office qu'il n'a pas l'intention d'exporter de l'eau. Nulle part dans le bill on ne laisse entendre qu'il est interdit d'exporter de l'eau. Je trouve que c'est une très grave omission.

L'hon. M. Chrétien: Puis-je poser une question au député?

M. Baldwin: J'en serais enchanté.

L'hon. M. Chrétien: L'honorable représentant ne sait-il pas qu'il y a au Canada une loi interdisant l'exportation de toute ressource sans la permission du gouvernement?

M. Baldwin: Mais il s'agit ici d'une mesure législative présentée par le gouvernement en connaissance de cause et fondée sur cette autre loi. Il se peut que le gouvernement veuille être impliqué dans des poursuites judiciaires dans l'avenir; mais si le gouvernement est si convaincu que cette mesure est assujettie à celle à laquelle le ministre a fait allusion, alors pourquoi cette disposition n'est-elle pas insérée dans la loi afin d'éclaircir la situation? Si la situation est claire, alors que le ministre accepte l'amendement que je compte proposer à la Chambre plus tard. Si le gouvernement est d'avis que les vues énoncées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) sont analogues à celles du gouvernement, alors que le ministre étudie l'amendement que je vais proposer.

Ce serait de la négligence de notre part que d'adopter ce bill sans tenir compte de la situation, particulièrement de ce que nous connaissons de celle qui existe aux États-Unis où il y a manifestement une divergence d'opinions parmi les membres du gouvernement, et sans oublier également qu'il y a à peine quelques années, on a annoncé à grand renfort de publicité un grandiose projet qui consistait à rassembler les eaux du Nord canadien mentionnées dans ce bill et à les détourner à l'aide de canaux et de rivières vers le Sud-Ouest des États-Unis. Ce projet n'a pas été abandonné.

L'article 10 ne prévoit aucune interdiction d'exporter de l'eau. Je sais que ce n'est pas le moment d'argumenter avec le ministre et le gouvernement sur l'interprétation des

[M. Baldwin.]

statuts, mais je pense qu'on pourrait considérer que ce bill, dans son état actuel, remplace l'autre mesure législative évoquée par le ministre. Si ce n'est pas le cas, que le ministre considère soigneusement les défauts de ce bill, et veille à les corriger.

L'article 15 prévoit des audiences publiques et la procédure à suivre par les requérants qui veulent utiliser les eaux du Nord. Une disposition prévoit la possibilité pour le requérant de demander une audience. Mais la décision en est laissée à un office dominé et nommé par le gouvernement, qui n'a pas à en publier d'avis, ce qui crée, à mon sens, une situation fort dangereuse. Le gouvernement peut avoir d'excellentes intentions; je n'en sais rien, mais je l'espère. Toutefois, quel gouvernement remplacera celui-ci? Quels premier ministre ou ministre du Nord canadien remplaceront les titulaires actuels? Il est de notre devoir de veiller à ce que toutes les failles soient colmatées et le ministre voudra, j'espère, examiner nos suggestions à ce sujet.

À l'heure actuelle, le gouvernement est libre de poser en principe que toute exportation d'eau sera interdite. Nous ne pouvons pas nous faire les porte-parole des générations futures ni des législatures à venir. Si l'amendement que je vais proposer est adopté, ni le gouvernement ni de futurs ministres ne seront autorisés, comme ils le sont en vertu des dispositions actuelles du bill qui, à mon avis, pourrait fort bien remplacer toute loi antérieure, à pourvoir au genre d'exportations qui nous inquiète.

Le ministre ne s'en préoccupe peut-être pas, mais j'habite le Nord du Canada et j'ai de nombreux amis dans les Territoires qui sont fort inquiets au sujet d'un gouvernement qui ne s'engage que du bout des lèvres—ce bill le prouve—à assurer la représentation démocratique aux habitants des Territoires du Nord-Ouest.

L'hon. M. Chrétien: Qu'avez-vous fait quand vous étiez au pouvoir?

M. Baldwin: Le ministre demande ce que nous avons fait en accédant au pouvoir. Nous avons construit des routes vers le Nord. Nous avons construit des chemins de fer vers le Nord et reculé la frontière. Nous avons donné une identité au Nord, et nous l'avons fait devant la résistance la plus entêtée et la plus acharnée de l'opposition libérale d'alors, qui en parlait comme d'un programme de construction de routes d'un igloo à l'autre. Je le